

CONDITIONS GÉNÉRALES NOTES - INFORMATIONS - CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les services décrits dans la brochure sont proposés par :

VOYAGES VANDIVINIT s.à r.l. 12-14, Z.A. Triangle vert L-5691 Ellange / Mondorf

Numéro d'enregistrement de la société : LU 15105825 / Registre du Luxembourg : B.37860

2. Nos prix

2.1 Sont compris dans le prix de nos voyages, sauf indication contraire:

- le voyage dans des bus longue distance confortables, modernes et luxueusement équipés.
- La nourriture et l'hébergement dans certains bons hôtels et restaurants selon la description du programme.
- les taxes encourues pendant le voyage.
- Les excursions et les visites guidées énumérées (sauf fak.).
- soins par des chauffeurs consciencieux, responsables et expérimentés.
- tout passage de navire conditionnel prévu dans le programme. (Les prix ne sont pas inclus : frais d'entrée, remontées mécaniques et télésièges, boissons et autres - sauf indication contraire).

2.2 Les réductions pour enfants s'appliquent uniquement dans la chambre des parents (donc uniquement en tant que troisième personne dans la même chambre avec un lit supplémentaire). Si les réductions pour enfants ne sont pas incluses dans le programme, notre bureau se fera un plaisir de vous fournir des informations.

2.3 Les prix indiqués dans notre brochure sont sujets à des écarts dus aux facteurs suivants :

- a) les coûts de transport, en particulier les coûts de carburant ;
- b) les frais liés aux services offerts, tels que taxes de débarquement et d'atterrissage ;
- c) Taux de change à utiliser pour chaque voyage ou séjour. 20 jours avant la date de départ, le prix indiqué dans le contrat ne peut plus être augmenté.

3. Nos services

3.1 Une description détaillée des services offerts se trouve dans notre brochure de voyage.

La brochure contient des informations détaillées sur chacune des destinations que nous avons choisies.

3.2 Sauf indication contraire, nos voyages ne seront effectués que si un minimum de 15 participants est atteint. Si ce nombre de participants n'est pas atteint, nos clients seront informés par écrit de l'annulation du voyage au plus tard 21 jours avant le début du voyage. Pour les excursions d'une journée, les clients seront informés par téléphone de l'annulation de l'excursion au plus tard 4 jours avant le départ.

3.3. Le voyageur se réserve le droit d'effectuer un voyage avec moins de 15 personnes avec un minibus (sans WC)

3.4 Remarque importante concernant le trajet en bus: l'attribution des places se fera selon l'ordre d'inscription. Il est recommandé aux clients souhaitant s'inscrire à cet égard de s'inscrire dès que possible. Il convient toutefois de noter que tous les sièges sont également confortables.

3.5 À la demande du client, mais sans avoir à s'engager pour le succès des démarches entreprises, l'organisateur de voyages offre en tant que service la demande de réception du visa. Le client est obligé de payer les frais de l'application. De plus, l'application doit être faite à l'adresse e-mail privée du client. Le résultat de la candidature sera également envoyé à la même adresse électronique. Le client est obligé de s'informer personnellement du résultat.

4. État suspensif

Le contrat de voyage n'entre en vigueur qu'après le paiement de l'acompte mentionné sous "conditions de paiement".

5. Conditions de paiement

L'inscription à un voyage se fait par instruction verbale ou écrite. Il en va de même lorsque le client a reçu une confirmation écrite de notre part et qu'un acompte de 25% du prix a été versé par le client. Le solde est payable au plus tard 14 jours avant le départ.

Nos comptes bancaires :

CCPL LU11 1111 1042 5880 0000 BCEE LU22 0019 8900 1200 4000 BILL LU40 0023 1229 8750 0000 CCR LU72 0090 0000 0295 0707

6. Documentation de voyage

Les clients reçoivent au moins 10 jours avant le départ leurs documents de voyage renseignant entre autres sur les heures de départ et l'hébergement à l'hôtel.

7. Cession du contrat par le client

Le client est en droit de céder le contrat signé par lui à une personne qui remplit toutes les conditions nécessaires au voyage ou au séjour, à condition d'en informer le voyageur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai raisonnable avant la date de départ.

Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables envers le voyageur du paiement du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par la cession.

8. Résiliation du contrat

8.1 En cas de résiliation du contrat de voyage par le client, à partir de la date de réservation, des frais de traitement uniques par réservation s'élevant à 25 € pour les voyages de plusieurs jours et 10 € pour les voyages d'une journée, sont également calculés pour la prime de l'assurance voyage. Si la réservation comprend un ou plusieurs billets (concert, théâtre, comédie musicale, etc.), le prix total du billet

(100%) est payable.

8.2 En cas d'annulation plus de 3 mois avant le départ, aucun frais d'annulation supplémentaire n'est dû en plus des frais de traitement (article 8.1), des billets et des billets d'avion.

À compter de cette période, les frais d'annulation suivants s'appliqueront: 100% en cas de non-arrivée ou d'exclusion du voyage en raison de documents d'identité invalides du client.

Excursions de plusieurs jours:	90-32	10%	Excursions d'une journée:	21-07	60%
	31-22	30%		06-01	90%
	21-07	60%			
	06-01	90%			

8.3 Si, avant le départ, un service contractuel essentiel est rendu impossible par un événement externe pour le voyageur, le client doit être dûment informé, le droit de résilier le contrat dans un délai de 7 jours ou d'accepter la compensation offerte par le voyageur. Si le client décide de résilier le contrat, toutes les sommes déjà versées lui seront remboursées dans un délai de 10 jours, sans frais supplémentaires. De plus, le client a la possibilité de décider sans frais pour un service de remplacement équivalent égal ou supérieur offert par le voyageur. En cas de remplacement inférieur, le client a droit à un remboursement de la différence de prix. Le droit de dissolution susmentionné existe également dans le cas d'une augmentation de prix conformément à l'article 3.5.

8.4 Le voyageur se réserve le droit de résilier le contrat avant le départ. Si l'annulation du voyage n'est pas causée par le client, tous les paiements effectués seront remboursés au client dans les 10 jours suivant la résiliation du contrat. Le client n'a aucun droit à réparation si le contrat est annulé avant le départ pour les raisons suivantes:

- Défaut de respecter le nombre minimum de participants: le client sera dans ce cas informé par écrit dans les délais spécifiés dans le contrat de voyage.
- Annulation pour cause de force majeure: i. à la suite de circonstances extérieures anormales et imprévisibles, qui, malgré toute la diligence, n'ont pu être évitées.

8.5 Si l'exécution contractuelle substantielle ne peut être assurée après le départ, l'organisateur de voyages, si cela est possible, proposera un service de remplacement au moins équivalent. Dans le cas d'un service de qualité supérieure, l'organisateur de voyages assume le coût du supplément; en cas de défaillance, la différence de prix entre le service initialement prévu et le service fourni est établie.

9. Responsabilité du voyageur

9.1 L'organisateur de voyages ne peut être tenu responsable s'il réussit à prouver que l'inexécution ou la mauvaise exécution des services demandés par lui est dû aux actes du client, à des actes imprévisibles et inévitables d'un tiers ou à un cas de force majeure.

9.2 Si le client subit un dommage non hésitant résultant de la non-exécution par le voyageur de l'un des services stipulés contractuellement, sa demande en dommages-intérêts ne pourra en aucun cas excéder le prix du voyage et le montant maximal de 1250 EUR. Cette disposition ne s'applique pas aux déclarations frauduleuses ou aux négligences graves.

10. Engagement du client

10.1 Le client s'engage à voyager uniquement en possession de documents d'identification et / ou de passage de frontière en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, tous les frais engagés par l'organisateur de voyages seront à la charge du client.

10.2 Le point de départ réservé est contraignant et ne peut être modifié par le client que sur demande et jusqu'à 3 jours avant le départ.

10.3 Le client accepte de réserver le nom et le prénom exacts tels qu'indiqués sur les documents d'identité, notifier. En outre, le client s'engage à fournir des informations détaillées qui doivent être transmises à des tiers (y compris les hôtels et les compagnies de transport) dans le cadre du voyage réservé. À cette fin, le client recevra une fiche d'information qui devra être signée et complétée et renvoyée à l'organisateur dans les meilleurs délais.

11. Remarque importante

Le voyageur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Toute modification ne peut être opposée au client que si elle en a été informée par écrit avant la conclusion du contrat.

12. Formalités de voyage

Sauf indication contraire, les instructions spéciales concernant les conditions d'entrée et de séjour et les réglementations sanitaires requises s'appliquent uniquement aux citoyens de nationalité luxembourgeoise. Il appartient au client d'informer le voyageur au plus tard lors de la conclusion du contrat, si les voyageurs n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise participent au voyage. À la demande du client, le voyageur fournira ces notes spéciales aux voyageurs de nationalités autres que le Luxembourgeois.

13. Garantie financière du voyageur

En vertu de l'article 6 de la loi du 14 juin 1994, les services du voyageur sont couverts par la "Société coopérative de caution mutuelle", "MUTUALITE LUXEMBOURGEOISE DU TOURISME", dont le siège social est situé 7, rue Alcide de Gasperi, L-2014 Luxembourg. Le client recevra un certificat de garantie qui u.a. l'étendue de la couverture fournie et toutes les informations permettant au client de mettre en contact à tout moment un rapatriement éventuel avec le garant. La responsabilité professionnelle du voyageur est à la charge de la compagnie d'assurance

FOYER 12 rue Léon Laval L-3372 LEUDELANGE.

14. Plaintes

Les réclamations pour non-exécution ou exécution défectueuse du contrat doivent être présentées par écrit dans un délai de quinze jours à compter de la date prévue du retour du voyage (le cachet de la poste faisant foi).

15. Compétence

Les tribunaux du Grand-Duché sont exclusivement responsables de tous les litiges découlant du contrat de voyage.

16. Général

- Tous les accords verbaux et les accords exigent des parties
- L'inefficacité possible de certaines dispositions n'affecte pas l'efficacité des dispositions restantes.
- La version française des Conditions générales est juridiquement contraignante.
- Toutes les informations dans la brochure sont basées sur les conditions locales et les taux de change en vigueur au moment de l'impression, en août 2019.
- Photos non contractuelles.
- Aucune responsabilité pour les fautes d'impression.

17. Assurance

Une assurance voyage éventuelle doit être contractée par le client. Nos employés pourront vous donner conseil.

18. Confidentialité

Nous recueillons, traitons et utilisons des données personnelles uniquement dans la mesure où elles sont nécessaires à l'établissement, au contenu ou à la modification de la relation juridique (données d'inventaire). Cela se fait sur la base de l'article 6, paragraphe 1, de la b DSGVO, qui permet le traitement de données en vue de l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles. Nous collectons, traitons et utilisons uniquement des données personnelles sur l'utilisation de nos pages Internet (données d'utilisateur) dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre à l'utilisateur d'utiliser le service ou de le facturer. Les données clients collectés seront effacées après la finalisation de la commande ou la fin de la relation commerciale. Les délais de conservation légaux ne sont pas affectés.

Vous avez le droit de libérer des informations sur vos données personnelles stockées, leur origine, le destinataire et le but du traitement des données et, si nécessaire, un droit de rectification, de blocage ou de suppression de ces données. Vous pouvez nous contacter à tout moment à l'adresse indiquée dans l'impressum.

Plus d'informations chez : VOYAGES VANDIVINIT - Tél. 23 66 83 41 - 1

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Par le présent contrat, le client, défini dans la partie " TITULAIRE DU CONTRAT", agissant pour soi-même et pour les autres personnes inscrites dans la partie "VOYAGEURS", qui souscrit auprès de VOYAGES VANDIVINIT une prestation terrestre (hôtel, excursion, transfert, location voiture, Billet d'entrée, Billet de concert), un séjour à forfait, seulement billet d'avion ou tous autres services liés au voyage

TRANSPORT

Les horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par la compagnie

ANNULATION

Les conditions d'annulation des organisateurs (Tour-operator) décrites dans les brochures sont applicables

Prix d'avion

Le prix d'un billet d'avion commandé n'est garanti que si le ticket est émis dans le système de réservation et payé par le client. Un billet d'avion émis ne peut être annulé que contre paiement des frais exposés. Les prix peuvent être révisés à la hausse en cas de variation du coût de transport, de carburant, des taxes de port, d'aéroport, de sécurité ou des taux de change. L'agence se réserve le droit de facturer des frais de dossier

PAIEMENT

Lors de la souscription d'un voyage forfaitaire, d'une prestation terrestre un acompte d'au moins 25 % du prix total du voyage est payable immédiatement. Le solde du voyage est à régler au plus tard à la remise des documents de voyages. Tout voyage souscrit moins de 30 jours avant la date de départ est à payer entièrement le jour de la souscription du voyage. A défaut de paiement des acomptes, respectivement du solde de la facture aux échéances stipulées, Voyages Vandivinit pourra, sans mise en demeure préalable et sans préavis, rompre le contrat conclu entre parties, annuler le voyage et facturer les frais d'annulation y afférents au titulaire du contrat. Le titulaire du contrat déclare expressément que l'agent de voyages l'a rendu attentif au fait que chaque organisateur de voyages applique des frais d'annulation. Le titulaire du contrat déclare avoir pris connaissance des frais d'annulation mis en compte par l'organisateur de voyages et de les accepter expressément. Le titulaire du contrat a pris connaissance du fait que l'agent de voyages facture, en cas d'annulation du voyage par le titulaire du contrat, en sus des frais mis en compte par l'organisateur du voyage, des frais de dossier avec un minimum de 15 EURO par dossier.

FORMALITES D'ENTREE

Les voyageurs sont tenus de se munir d'un passeport valable ou d'une carte d'identité valable ainsi que des visas et certificats de vaccination requis par les destinations visitées. Le titulaire est responsable d'informer les autres voyageurs de la réservation de ces

formalités. Les informations données par l'agent de voyage sont applicables pour les résidents au Luxembourg avec un passeport ou une carte d'identité luxembourgeoise.

Pour les non-ressortissants luxembourgeois, prière de consulter les autorités compétentes.

RECLAMATION

Toute réclamation doit parvenir immédiatement au guide ou au représentant de l'organisateur du voyage ou de l'agence. Après son retour le titulaire doit adresser une déclaration écrite à Voyages Vandivinit ou au Tour-opérateur au plus tard un mois après son retour.

ANNULATION PAR L'AGENCE

Pour un forfait groupe la réalisation d'un minimum de participants est exigée. Si celui n'est pas atteint, le voyage pourra être annuler selon les délais y décrit dans les conditions générales du tour-opérateur.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Protection des données personnelles : Les données personnelles que vous nous confiez dans le cadre de notre mission d'agence de voyages, nous ne sont utilisées que pour vous faire des devis ou réserver vos voyages. Nous nous engageons à faire tous les efforts possibles pour sécuriser et structurer l'accès à ces données en respectant la réglementation européenne RGPD (GDPR (UE) 2016/67). Cependant pour réserver un voyage ou faire un devis, nous devons entrer certaines de vos données dans des systèmes de réservation externes ou les envoyer à des prestataires de services tels que hôtels, compagnies aériennes et d'autres.

GARANTIES

Garant financier de l'agence de Voyages Vandivinit : VANBREDA & LANG SA 2-4 RUE DU CHATEAU D'EAU
L-3364 LEUDELANGE

Le titulaire du contrat déclare accepter expressément les conditions générales faisant partie du présent contrat. Il agisse pour lui-même et/ou pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de voyages, des assurances souscrites et des droits essentiels de la directive (UE) 2015/2302. En cas de litige, les seuls tribunaux de Luxembourg seront compétents

Site internet sur lequel on peut consulter la directive transposée en droit national
<http://data.legilux.public/eli/etat/leg/loi/2018/04/25/a308/jo>